

Date de convocation du conseil 10/09/2024

Date mise en ligne 24/09/2024

Nbre de membres en exercice: 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-35

Objet :

BAFA

*Prise en charge du coût de la
formation
et
des heures de formation*

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - VACHET Nadine - TUAL Hélène - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS EXCUSES : - AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu -GRISARD Benoît - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Mme le Maire rappelle au conseil le suivi de la formation BAFA par deux agents du service périscolaire dans le cadre de l'agrément Jeunesse et Sport.

La première partie ayant été validée, il reste la session d'approfondissement qui se déroulera pendant les vacances scolaires d'octobre.

Mme le Maire propose de prendre en charge le coût total de la formation, soit 307€ et de rémunérer l'intégralité des heures de travail de cet agent à temps non complet.

en complément du temps de travail

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge du coût de la formation ainsi que la rémunération des heures de la formation BAFA pour cet agent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 10/09/2024

Date mise en ligne 24/09/2024

Nbre de membres en exercice: 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-36

Objet :

ONF

*Etat d'assiette en forêt
Campagne 2025*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - VACHET Nadine - TUAL Hélène - NE-
POTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS EXCUSES : - AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu -GRISARD Benoît -
PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M.
NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les
coupes à assieoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime
Forestier.

Un tableau recense la proposition d'état d'assiette pour la campagne
2025 par l'ONF (*annexe 1 jointe*) : coupe difficilement délivrable en
affouage.

En effet, il s'agit d'une parcelle située au-dessus de 1000 mètres
dénomée « le sentier des gardes » difficilement accessible.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité,**

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 ;
- Valide la proposition de l'ONF annexée à la présente délibération ;
- Mandate Mme le Maire d'informer M. le Préfet de Région.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 10/09/2024

Date mise en ligne 24/09/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-37

Objet :

Service
Restauration scolaire

Modification du règlement intérieur

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - VACHET Nadine - TUAL Hélène - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS EXCUSES : - AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Mme le Maire fait lecture du nouveau règlement intérieur du service de restauration scolaire (joint en annexe).

Les modifications apportées concernent :

- le cas spécifique des jours de grève (article 1) :

**Les repas sont annulés par nos services en cas de grève.*

**La commune accueillera l'enfant à la cantine avec son pique-nique fourni par ses parents et facturera le temps de garde, soit deux heures de garderie selon le quotient familial.*

- Les modalités d'inscription (article 3) :

**Les inscriptions doivent se faire 48h à l'avance via le logiciel avant 8h00.*

- Conditions de tarification et de paiement :

**Une facture sera disponible sur votre espace en ligne avec possibilité de régler en ligne via le portail du site de la DGFIP « payfip.gouv.fr » ou par virement bancaire auprès du service de gestion comptable de Chambéry.*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du service restauration scolaire ainsi modifié.

DIT que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} octobre 2024.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 10/09/2024

Date mise en ligne 24/09/2024

Nbre de membres en exercice: 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-38

Objet :

Service
Garderie périscolaire

Modification
du règlement intérieur

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - VACHET Nadine - TUAL Hélène - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS EXCUSES : - AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu -GRISARD Benoît - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Mme le Maire fait lecture du règlement intérieur de l'accueil périscolaire mis à jour (joint en annexe).

Les modifications apportées concernent :

- le préambule :

**Possibilité de laisser son enfant en garderie de 11h30-12h30*

- Modalités d'accès (article 3) :

**retrait de la phrase « en cas de grève d'un enseignant l'accueil périscolaire pour sa classe n'est pas assuré »*

- Conditions de tarification et de paiement (article 5) :

**Une facture sera disponible sur votre espace en ligne avec possibilité de régler en ligne via le portail du site de la DGFIP « payfip.gouv.fr » ou par virement bancaire auprès du service de gestion comptable de Chambéry.*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de l'accueil périscolaire ainsi modifié.

DIT que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} octobre 2024.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 10/09/2024

Date mise en ligne 24/09/2024

Nbre de membres en exercice: 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-39

Objet :

Hangar technique

*Réhabilitation toiture pour mise
en sécurité*

Demande subvention au titre du
FDEC 2025

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - VACHET Nadine - TUAL Hélène - NE-
POTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS EXCUSES : - AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu -GRISARD Benoît -
PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Monsieur Patrick Carle, adjoint aux travaux, rappelle l'acquisition en
2024 du hangar communal. Des travaux de restructuration du bâtiment
(création d'une dalle, fermeture du bâtiment avec cloisons intérieures,
reprise de l'installation électrique) ont fait l'objet d'une demande de
subvention au titre du FDEC 2024.

Il s'avère qu'à la suite d'une étude de structure de la charpente réalisée
par la société XIMECA, il est préconisé un renforcement de la char-
pente pour une mise en sécurité du bâtiment.

Ces travaux n'ayant malheureusement pas été prévu, la commune doit
faire face à une dépense importante et nécessaire. De plus les travaux
électriques envisagés ne pourront être réalisés qu'après ces travaux de
toiture.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 100€ HT.

C'est pourquoi, après avis favorable de la commission travaux, il est
proposé de solliciter l'aide financière du Département au titre du FDEC
2025.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité,**

APPROUVE le projet présenté pour un montant de 50 100 € HT ;

APPROUVE le plan de financement présenté ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention
de la subvention ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette
demande de subvention ;

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible auprès Conseil
Départemental au titre du FDEC 2025;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ

